

Le sentier de Caprunale bientôt classé "monument naturel" et réhabilité ?

Caprunale, c'est pour les Niolins, les habitants du Falasorma et du Marsulinu un antique chemin de transhumance, un sentier légendaire où s'est forgée l'âme de tout une population. Durant des décennies, elle a été bercée par le mouvement perpétuel des troupeaux rejoignant *a murtagna* après avoir laissé *a piaghja*, comme le décrit si bien la chanson du groupe A Filetta.

Les troupeaux ont désormais déserté le sentier et mis ainsi fin à cette ancestrale ascension, mais le chemin de Caprunale n'est pas pour autant oublié. Un projet de réhabilitation devrait être entrepris sous peu.

Ce projet de classement au titre de "protection des monuments naturels et des sites" concerne un territoire qui s'étend sur 1690 ha sur la commune de Mansu.

Il s'agit, plus précisément, des vallées dominées par le Capu Tafunatu (2235 m) et le col de Caprunale (1329 m).

Il est bon de rappeler que la route du col de Caprunale a été tracée en 1860 et finalisée en 1865, afin de permettre au Falasorma, au Marsulinu et bien sûr à la vallée du Fango de pouvoir communiquer avec le Niolu, mais aussi avec les forêts de l'Indinosu, de Lonca et d'Aitone.

Le savoir-faire technique de l'époque est remarquable et demeure toujours visible aujourd'hui : murs de soutènement, passage creusé dans la roche, radiers, ponts, canaux d'évacuation de l'eau...

Les efforts exceptionnels consentis à cette époque méritent que l'on attache encore plus d'attention à ce formidable héritage. Une étude d'opportunité de classement de cette route forestière a été réalisée en 2015 par la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ndlr) conclut favorablement au



Le classement du sentier de Caprunale au titre de "monument naturel" devrait intervenir prochainement et permettre des travaux de restauration et de réhabilitation de cet axe historique de transhumance entre le Niolu et la vallée du Fango. / DOCUMENT CORSE-MATIN

classement du site. En juillet 2016, l'étude précitée fait l'objet d'une présentation publique présidée par la sous-préfète de Calvi, Anne Balleraud, en présence des maires de Mansu et Galeria, de la Collectivité de Corse, du Parc naturel régional de Corse, l'Office de l'environnement de Corse, l'Office national des forêts.

Sous l'impulsion du maire de Mansu, Pasquale Simeoni, une délibération prise le 1^{er} août 2016 demande à l'État la poursuite de la procédure de classement du site et la mise en œuvre d'une enquête publique.

Dans la foulée, le 13 octobre 2016, le projet de classement est présenté au Conseil des sites de Corse.

En 2017, une nouvelle réunion ou participant des représentants du Comité de

massif de Corse, travaille sur la faisabilité des travaux et la possibilité de la réfection du refuge de Puscaghja, situé sur le sentier.

Cette année et à la demande du préfet de Haute-Corse Gérard Gavory, l'Inspection générale des sites conclut également à l'intérêt du classement.

Ce site de la haute vallée du Fango, comprenant la route forestière et le Capu Tafunatu, mérite que l'on mette en exergue sa valeur patrimoniale, qu'il soit valorisé par la mise en œuvre, de façon pérenne, de solutions d'entretien de l'existant.

Trois critères de classement ont été retenus : l'aspect pittoresque de par la beauté des paysages, l'aspect historique de par l'importance de cet axe de communication et, enfin, l'aspect

scientifique de par l'originalité du percement du Capu Tafunatu.

Une enquête publique s'est terminée le 5 novembre dernier et le Conseil des sites se prononcera bientôt sur l'opportunité du classement. Par la suite, la commission supérieure des sites des perspectives et des paysages (siégeant au niveau national) émettra également un avis.

L'enjeu est de taille. Le site pourrait ainsi être classé au patrimoine de la Nation. Ce classement favoriserait l'accompagnement des services de l'État et pourrait privilégier l'émergence d'un tourisme culturel qui boosterait les retombées socio-économiques sur la microrégion.

Ce classement n'empêchera pas une urbanisation raisonnée de Mansu ni une éventuelle exploitation de la

forêt sachant que le cahier des charges veillera largement au respect du site.

La démarche de valorisation de cet espace patrimonial doit être, avant tout, un hommage fort pour le lieu, l'histoire, le peuple des bergers.

L'année 2019 verra peut-être le début des travaux de réhabilitation, ou du moins, amorcera sa réfection.

En guise de conclusion, quelques vers tirés de la très belle poésie de Petru Santucci intitulée *Caprunale* :

*He nome ch' tempu intesu
Vi piglia a sentimentu
Dice più ch' un munimentu
Cio chi fà e ferma accessu
Qui l'Esternu è nant'a ellu
Ma più servu che patrone
Tene appurtu nò librone
L'anima di l'illusellu."*

PAUL AGOSTINI